



Développement des filières végétales

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre.

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global visé est le développement des filières agricoles grâce à des investissements ciblés, appropriés pour un relèvement de la sécurité alimentaire générale, du revenu et pour une amélioration du cadre de vie des producteurs. Le développement durable des filières agricoles dépendra de leur structuration toujours plus accrue et de leur compétitivité sur le marché national et international. Cet objectif se traduit par les résultats suivants.

La mise en œuvre du plan d'action pour la production de 10 millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 à travers la poursuite de l'initiative riz et le lancement des initiatives maïs, blé en vue de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales. Le développement des filières porteuses (mangue,

papaye, oignon/échalote, tomate, pomme de terre, karité, gomme arabique, la canne à sucre etc.) à travers : la satisfaire les besoins nationaux en produits végétaux et augmenter les exportations ; l'améliorer les productions sur une base durable ; l'améliorer l'environnement institutionnel et renforcer la capacité des acteurs ; l'améliorer la contribution de l'agriculture à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le chômage ; l'augmentation de la production sucrière à travers l'implantation de deux nouvelles sucreries totalisant à terme une production de 350 000 tonnes de sucre le renforcement de la recherche agricole et diffusion de technologies.

Coût estimatif

Le coût global du programme est de 1614,7 milliards de FCFA pour la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. PLAN D'ACTION POUR LA PRODUCTION DE 10 MILLIONS DE TONNES DE CEREALES A L'HORIZON 2012

Objectifs:

- (i) Satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales;
- (ii) Accroître la production de 3 800 000 tonnes en 2007/2008 à 10 287 874 tonnes en 2012

Activités : Développer les cultures de maïs, le riz, le blé, le sorgho, le mil et le fonio

Coût estimatif : Le plan d'action est évalué à 1155 milliards de FCFA

2. RENFORCEMENT DE COMPETITIVITE ET LA DIVERSIFICATION AGRICOLE: LES FILIERES PORTEUSES (MANGUE, PAPAYE, OIGNON/ ECHALOTE, TOMATE, POMME DE TERRE, KARITE, GOMME ARABIQUE ETC.)

Objectif : Améliorer les conditions de vie des populations rurales et augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole et le renforcement du secteur privé pour tirer profit des opportunités commerciales.

Activités :

- (i) Améliorer les performances techniques et économiques des systèmes de production et de valorisation des produits agricoles;
- (ii) Améliorer les performances économiques des filières agricoles ;
- (iii) Faciliter l'accès au financement ;
- (iv) Réaliser des infrastructures commerciales et les pistes rurales

Coût estimatif : Le coût est évalué à 50,5 milliards de FCFA.

3. RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE AGRICOLE ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES

Objectifs: L'objectif est d'assurer la création, l'amélioration et la diffusion de technologies adaptées répondant aux contraintes identifiées sur l'ensemble des segments de production (recherche variétale, mise au point de techniques culturales, l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production, les productions, les filières agricoles, etc.).

Activités : Les actions de recherche développement ci-après vont concerner toutes les études filières agricoles et porteront sur :

- (i) Poursuite du financement des opérations de recherche
- (ii) Création de deux nouveaux Centres Régionaux de Recherche Agronomique (Tombouctou et Kidal) et six sous/stations ;
- (iii) Réhabilitation des huit stations et treize sous-stations et leur équipement en matériel de production, de conditionnement et de stockage de semences ;
- (iv) Renforcement en ressources humaines ;
- (v) Renforcement de la liaison Recherche/ Développement ;
- (vi) Appui au service semencier national pour la production de semences.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est estimé à 65 milliards de FCFA.

4. PLAN DE PRODUCTION DE 350 000 TONNES DE SUCRE

Objectifs:

- (i) Développement de la capacité de production locale en sucre
- (ii) Couverture des besoins nationaux en consommation de sucre (155 000 tonnes/an)
- (iii) Positionnement du Mali comme exportateur de sucre dans la sous région.

Activités :

- (i) L'implantation de deux nouvelles sucreries
- (ii) Production à terme 350 000 tonnes de sucre

Coût estimatif : Le coût est estimé à 135 milliards de FCFA.

5. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR COTON

Objectifs : Accroître la contribution de la filière au développement économique et social du pays.

Activités :

Les mesures pour la réalisation de cet objectif sont :

- (i) Création de quatre filiales de la CMDT et cession de ces filiales aux privés, aux producteurs, aux travailleurs et à l'Etat
- (ii) Mise en place de trois structures de régulation : l'Interprofession du Coton (IPC), l'Office de Classement du Coton (OCC) et la Société de Bourse du Coton (SBC)
- (iii) Mise en place d'un programme d'assistance des producteurs en termes d'organisation et de formation.

Coût estimatif : Le coût s'élève à 206,2 milliards de FCFA.

6. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LEURS ORGANISATIONS

Objectifs : L'objectif visé par ce sous programme est la professionnalisation des acteurs et de leurs organisations par la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle

Activités : Un seul axe d'action s'impose: renforcement des capacités des acteurs et des membres des organisations et associations professionnelles.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme s'élève à 3 milliards de FCFA.

Programme I : Développement des filières végétales (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts totaux	Mobilise	Gap
1. Plan d'action pour la production de 10 millions de tonnes de céréales a l'horizon 2020	1 155	42,3	1 112,7
2. Renforcement de compétitivité et la diversification agricole : les filières porteuses	50,5	23,7	26,8
3. Renforcement de la recherche agricole et la diffusion de technologies	65	0	65
4. Plan de production de 350 000 tonnes de sucre	135	81	54
5. Développement du secteur coton	206,2	7,2	199
6. Développement des ressources humaines et de leurs organisations	3	0	3
TOTAL PROGRAMME	1 614,7	154,2	1 460,4



Développement de l'agriculture irriguée

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. **Développement de l'agriculture irriguée ;**
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Objectifs et Résultats Attendus

La stratégie nationale de développement de l'irrigation adoptée en 1999 par le Gouvernement de la République du Mali vise les objectifs fondamentaux suivants:

- (i) La recherche de la sécurité alimentaire, qui passe forcément par une sécurisation durable de la production agricole dont la composante pluviale reste soumise aux aléas climatiques dans les zones méridionales et centrales, alors que, dans les régions du nord, l'irrigation constitue de plus en plus la seule alternative possible de mise en valeur agricole des terres;
- (ii) L'amélioration de la situation nutritionnelle des couches particulièrement fragiles de la population, en l'occurrence les enfants et les femmes;

- (iii) Les économies de devises, par la réduction des importations alimentaires et le développement plus marqué des exportations agricoles;
- (iv) L'accroissement des revenus des populations rurales;
- (v) La réduction des phénomènes migratoires internes et externes et le non diminution du peuplement dans les zones arides et semi-arides.

Activités

La réussite d'un tel programme nécessite une combinaison d'interventions notamment :

- (i) La réhabilitation et l'extension des grands et moyens périmètres irrigués ;
- (ii) La réhabilitation et l'aménagement des retenues d'eau,

bas fonds, des oueds, des oasis, des périmètres irrigués villageois, des périmètres maraichers et des plaines inondables (irrigation de proximité)

- (iii) L'aménagement de 10 000 ha de blé dans la région de Tombouctou.

Coût estimatif

Le coût global du programme est de 301 milliards de FCFA pour la période 2009-2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. REHABILITATION ET EXTENSION DES GRANDS ET MOYENS PERIMETRES

Objectifs : Augmentation et sécurisation des productions et des revenus des agriculteurs par la réhabilitation et l'extension d'aménagements hydro agricoles en maîtrise totale de l'eau dans les zones à haut potentiel d'irrigation.

Activités :

- (i) Etudes et travaux de réhabilitation de 20 000 ha
- (ii) Etudes et travaux d'extension de 45 500 ha
- (iii) Mesures d'accompagnement (renforcement de capacité, encadrement, organisation des producteurs, appui au crédit rural etc.).

Coût estimatif : Le coût estimatif est de 201 milliards de FCFA.

2. IRRIGATION DE PROXIMITE

Objectifs : Augmentation et sécurisation des productions et des revenus des agriculteurs par la réalisation d'aménagements hydro agricoles de proximité.

Activités : Etudes et travaux d'aménagement des bas fonds, des PIV, des périmètres maraichers, des plaines inondables, des oueds et oasis sur un superficie de 10 000 ha ; mesures d'accompagnement (accès aux marchés, promotion du crédit rural, renforcement de capacité des acteurs, et recherche agricole)

Coût estimatif : Le coût estimatif est de 50 milliards de FCFA.

3. AMENAGEMENT DE 10 000 HA DE BLE

Objectif : Augmentation de la production de blé pour couvrir les besoins alimentaires en blé et favoriser les économies de devises par une diminution sensible de l'importation de farine de blé.

Activités :

- (i) Etudes et travaux d'aménagement de 10 000 ha de blé dans la région de Tombouctou.
- (ii) Mesures d'accompagnement (renforcement des capacités)

Coût estimatif : Le coût estimatif est de 50 milliards de FCFA.

Programme 2: Développement de l'agriculture irriguée (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009-2011	Coûts 2012-2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Réhabilitation et extension des grands et moyens périmètres	82	119	201	107	94
2. Irrigation de proximité	25	25	50	23	27
3. Aménagement de 10 000 ha de blé	20	30	50	0	50
TOTAL PROGRAMME	127	174	301	130	171



Développement de élevage et des filières animales

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
- 3. Développement de l'élevage et des filières animales ;**
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre.

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif recherché est la valorisation économique de toutes les filières de l'élevage et des industries animales en vue de satisfaire la demande intérieure en produits animaux, de développer les exportations, de créer des opportunités d'emplois et de revenus, de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles du Mali.

Les résultats attendus du programme sont :

- (i) L'amélioration de l'alimentation des animaux,
- (ii) La gestion rationnelle des ressources naturelles,
- (iii) L'amélioration de la santé animale,
- (iv) Le renforcement capacités des services chargés d'appui à l'élevage, des acteurs et

- (v) Le développement des infrastructures de commercialisation, de transformation et des équipements dans le sous secteur élevage.

Coût estimatif

Le coût total du programme : 165,3 milliards de FCFA sur la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES

Objectif : Le présent sous programme vise à accroître les rendements des productions et la productivité du sous-secteur élevage (viande, lait, volaille, cuirs et peaux).



Développement de la filière pêche et aquaculture

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
- 4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;**
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre.

Objectifs et Résultats Attendus

Contribuer à la croissance économique, à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par l'exploitation durable de la ressource, l'augmentation de la production, le développement des infrastructures d'accueil et le renforcement des capacités des acteurs.

Résultats attendus

- (i) Des pratiques durables de pêche responsable sont appliquées ;
- (ii) La production piscicole est accrue de façon durable
- (iii) Les conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche sont améliorées ;
- (iv) Les capacités des acteurs des filières sont renforcées.

Coût estimatif

Le coût total du programme est de 144,0 milliards de FCFA sur la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMELIORATION DE LA PECHE

Objectifs : Promouvoir des pratiques durables de pêche en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche.

Activités :

- (i) Elaborer des plans d'aménagement sur toutes les grandes pêcheries ;
- (ii) Appuyer l'élaboration des conventions locales et des plans de cogestion ;

- (iii) Doter les pêcheries d'infrastructures et équipements de pêche et de transport du poisson ;

Estimation du coût : 64,8 milliards dont 37,7 milliards pour la période de 2009–2011 et 27,2 milliards pour la période 2012–2015

2. AMENAGEMENTS AQUACOLES

Objectifs : Promouvoir la production aquacole en vue de l'amélioration des conditions de vie des aquaculteurs.

Activités :

- (i) Réaliser des études et des travaux d'aménagement des mares au profit des communautés et des collectivités;
- (ii) Construire des bassins ou étangs piscicoles pour la production de poisson ou d'alevins ;
- (iii) Au profit des communautés et des collectivités ;
- (iv) Installer des enclos et des cages flottantes dans des endroits propices à la pisciculture intensive ;
- (v) Aménager des périmètres rizi-piscicoles ;
- (vi) Installer des exploitations piscicoles au profit des jeunes ruraux ;
- (vii) Mettre en place un mécanisme d'appui à l'investissement privé.

Coût estimatif : 51,6 milliards de F CFA dont 20,6 milliards pour la période 2009–2011 et 31,0 milliards pour la période 2012–2015.

3. VALORISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES, DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Objectif : Amélioration des conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche.

Activités :

- (i) Construire des débarcadères au niveau des principaux sites de débarquements du poisson en vue de l'écoulement rapide et maîtrisé vers les pôles de développement économique ;
- (ii) Construire des centres et unités de traitement du poisson pour la conservation du poisson ;
- (iii) Construire des marchés à poisson et des magasins de stocks ;
- (iv) Réhabiliter le centre piscicole, l'adaptant aux exigences nouvelles de formation d'un plus grand nombre de jeunes.

Coût estimatif : 22,5 milliards de FCFA dont 12,7 milliards pour la période 2009–2011 et 9,8 milliards pour la période de 2012–2015.

Programme 4: Développement de la filière pêche et aquaculture (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration de la pêche traditionnelle	37,7	27,2	64,8	23,8	41,1
2. Aménagements aquacoles	20,7	31,0	51,6	7,7	43,9
3. Valorisation des produits halieutiques et développement des infrastructures d'accueil	12,7	9,8	22,5	6,5	16,0
TOTAL PROGRAMME	73,1	71,0	144,0	37,9	106,1

Activités :

- (i) La prévention et la maîtrise des maladies prioritaires du bétail et de la volaille,
- (ii) L'amélioration de la santé publique vétérinaire,
- (iii) La vulgarisation de paquets technologiques adaptés ;
- (iv) Le renforcement de la recherche vétérinaire et zoo-technique ;
- (v) L'amélioration et la conservation du patrimoine génétique des animaux;
- (vi) Le développement des unités performantes d'embouche, de production laitière et d'aviculture ;
- (vii) La promotion des cultures fourragères, de l'utilisation des sous produits agricoles et le soutien à la création d'unités de production d'aliment-bétail.

Coût estimatif : 97,2 milliards de FCFA pour la période 2009–2015.

2. GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES PASTORALES

Objectifs : Ce sous programme vise à réduire la dégradation des ressources pastorales et de préserver les écosystèmes pastoraux.

Activité

- (i) L'élaboration et la mise en place de schémas et plans d'aménagement des territoires aux niveaux communal, local, régional et national ;
- (ii) La libération et la matérialisation des couloirs de passages d'animaux ;
- (iii) La cartographie des pâturages et des points d'eau ;
- (iv) La libération des zones infestées de glossines ;
- (v) L'application de la Charte pastorale ;
- (vi) Le suivi des écosystèmes pastoraux.
- (vii) La régénération et l'enrichissement des parcours ;
- (viii) La lutte contre les feux de brousse.

Coût estimatif : 46,4 milliards de FCFA pour la période 2009–2015.

3. INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT D'ELEVAGE

Objectif : Promouvoir la commercialisation et de la transformation des produits de l'élevage en vue de contribuer à la sécurité et l'auto-suffisance alimentaires de la population en produits animaux ainsi de l'accroissement de la plus-value de l'élevage.

Activités : Les actions prioritaires sont les suivantes :

- (i) La création et/ou modernisation des infrastructures d'abattage ;
- (ii) La création et l'équipement des marchés à bétail et de volaille ;
- (iii) Le renforcement du financement, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'élevage;
- (iv) La sécurisation de l'offre en animaux de qualité;
- (v) L'amélioration des circuits de commercialisation;
- (vi) Le renforcement de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits transformés;
- (vii) La valorisation des sous produits d'abattage;
- (viii) L'amélioration des équipements de collecte et de conservation du lait local.
- (ix) L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'équipement et de réhabilitation ou de création de nouveaux points d'eau (mares, puits, forages, retenues d'eau, micro-barrages etc.).

Coût estimatif : 10,4 milliards de FCFA pour la période 2009–2015.

4. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

Objectifs: Renforcer les capacités (techniques matérielles et financières) des services du ministère chargé de l'élevage et des acteurs professionnels afin qu'ils puissent entreprendre de manière efficiente des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits et sous produits de l'élevage.

Activités :

- (i) Renforcement du cadre institutionnel afin de l'adapter aux exigences de modernisation du sous secteur ;
- (ii) Renforcement des capacités des acteurs en matière de production de fourrage ; d'utilisation des sous-produits agricoles, de production de viande, de lait et d'œufs ; en planification et suivi évaluation de leurs activités ;
- (iii) Mise en place d'une banque de données relatives au suivi des écosystèmes pastoraux ;
- (iv) Mise en place d'un fonds de développement de l'élevage.

Coût estimatif : 10,6 milliards de FCFA pour la période 2009–2015.

Programme 3 : Développement de l'élevage et des filières animales (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009-2011	Coûts 2012-2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Développement des productions animales	38,9	58,3	97,2	35,0	62,2
2. Gestion rationnelle des ressources pastorales	18,5	27,8	46,4	24,0	22,4
3. Infrastructures et équipements d'élevage	4,5	6,2	10,4	6,9	3,7
4. Environnement institutionnel et renforcement des capacités des acteurs	4,2	6,4	10,6	2,2	8,4
TOTAL PROGRAMME	66,0	98,7	165,3	68,1	96,5

Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. **Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;**
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme a pour objectif global d'assurer la gestion durable des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Les résultats attendus sont : la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles est promue à travers la responsabilisation des collectivités territoriales ; la gestion durable des ressources forestières et fauniques est assurée ; une stratégie de développement des zones arides et de lutte contre la désertification est élaborée ; la gestion rationnelle de la ressource en eau est assurée.

Activités

Les activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ci-dessus sont organisées dans les sous programmes ci-après. L'année 2009 est la référence et l'année 2015 est l'objectif.

Coût estimatif

Le coût global du programme est de 127,4 milliards de FCFA pour la période 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. POLITIQUE NATIONALE FORESTIERE

Objectifs:

- (i) Assurer une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques,
- (ii) Développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation,
- (iii) Renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation
- (iv) Satisfaire les demandes sociales relatives aux dites ressources.

Activités :

- (i) Appui à la politique de décentralisation et de transfert de responsabilités aux collectivités rurales
- (ii) Facilitation du processus de gestion concertée des RN transfrontaliers Mali/Niger
- (iii) Renforcement des capacités pour une meilleure articulation de la politique environnementale avec la lutte contre la pauvreté (Initiative Pauvreté Environnement)
- (iv) Gestion et appui au développement et à la pérennisation du Système d'Information Forestier (SIFOR)
- (v) Lutte contre la pauvreté et restauration des zones dégradées (Programme ALINHINA)
- (vi) Appui à la gestion participative des ressources forestières centrée sur la faune et les produits forestiers
- (vii) Amélioration du flux des produits forestiers en direction des centres urbains

Coût estimatif : 34,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015

2. POLITIQUE NATIONALE DES ZONES HUMIDES

Objectifs : Ce sous-programme a pour but de donner des directives à l'action gouvernementale et aux communautés pour conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et la diversité biologique des zones humides. Il s'agit aussi de promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides du Mali en vue de maintenir leurs fonctions écologiques, sociales et économiques pour le bien être des générations présentes et futures.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- (i) Promouvoir la création d'une banque nationale de données sur les zones humides;
- (ii) Promouvoir la conservation de la diversité biologique des zones humides ;
- (iii) Former et sensibiliser le public (acteurs locaux responsables politiques, techniciens et chercheurs) à

la valeur des zones humides (valeurs économiques, sociales, culturelles et thérapeutiques) ;

- (iv) Améliorer les connaissances sur les zones humides du Mali et désigner de nouveaux sites Ramsar ;
- (v) Renforcer les dispositions légales et réglementaires en matière de gestion des zones humides et veiller à leur application.

Activités :

- (i) Aménagement et protection des bassins versants et des têtes de sources des cours d'eau au Mali.
- (ii) Système d'aide au monitoring, à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones lacustres nord du delta intérieur du Niger
- (iii) Réalisation de 20 étangs piscicoles le long du fleuve dans le District de Bamako
- (iv) Gestion concertée des ressources naturelles de Lac Magui
- (v) Gestion conventionnelle des ressources piscicoles du Lac Korientzé et du Koli- Koli
- (vi) Aménagement des berges du fleuve Niger et ouvrage du Diakka au droit de Diafarabé
- (vii) Restauration des berges du Fleuve Niger (Kangaba, Kati, Koulikoro)
- (viii) Réhabilitation des écosystèmes inondables dégradés
- (ix) Protection de la biodiversité et gestion participative et durable des ressources naturelles dans le delta intérieur du Niger (FODESA)
- (x) Intégration de la cartographie et de l'occupation des terres et fiches descriptives des projets dans les principales zones humides du Mali
- (xi) Inscription et gestion de nouvelles zones humides d'importance internationale.

Coût estimatif : 16,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Objectifs:

- (i) Domaine de l'amélioration des connaissances :
 - Disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique
 - Disposer d'un répertoire des zones présentant un intérêt pour la flore, la faune et les écosystèmes particuliers
 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique
 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine génétique national des plantes cultivées, des espèces

sauvages apparentées, des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages

- Disposer d'un système national de suivi et de surveillance des ressources de la diversité biologique
- Disposer d'un répertoire des pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique

(ii) Domaine de la conservation des ressources

- Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves de pêche, forêts classées, etc.) et atteignant 15% de la superficie totale du pays
- Promouvoir l'utilisation durable de la faune et de la flore
- Assurer la préservation, voire la restauration de manière localisée, de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction
- Assurer la conservation in situ des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition
- Promouvoir une conservation ex situ des espèces locales.

(iii) Domaine de la valorisation

- Promouvoir l'expérimentation et la mise en œuvre des modèles de développement durable intégrant la conservation de la diversité biologique
- Promouvoir le tourisme écologique des sites à potentiel élevé en ressources biologiques
- Garantir l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation.

(iv) Domaine de la biotechnologie

- Promouvoir l'exploitation des biotechnologies dans la mise en valeur des ressources biologiques et la préservation des espèces menacées
- Assurer la sécurité biologique
- Prévenir et gérer les risques liés à la manipulation, au stockage et au transfert d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie.

Activités :

- (i) Promotion, évaluation et amélioration des modes de gestion du réseau national d'aires protégées
- (ii) Nouveaux classements de forêts le long de la Bagoé dans les cercles de Bougouni et Kolondiéba – Région de Sikasso
- (iii) Valorisation et conservation du mouton à laine – Région de Tombouctou
- (iv) Mise en œuvre du Protocole de Cartagena au Mali à travers l'opérationnalisation du Cadre National

de Biosécurité et de la loi relative à la sécurité en Biotechnologie.

Coût estimatif : 1,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. STRATEGIE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES

Objectifs:

- (i) Effectuer un état des lieux par l'évaluation du système d'aires protégées du Mali
- (ii) Améliorer les modes de conservation et de gestion des aires protégées au Mali, notamment en associant les collectivités territoriales
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation au bénéfice des acteurs de la gestion et du suivi – évaluation du système national d'aires protégées.
- (iv) Mettre en œuvre des programmes de gestion et de conservation des différentes aires protégées en recherchant la pérennité et la participation des acteurs locaux
- (v) Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et de communication sur l'importance des aires protégées
- (vi) Renforcer les modes de financement des actions dans les aires protégées avec l'objectif d'en assurer la pérennisation
- (vii) Evaluer sur le plan institutionnel les mécanismes de gestion des aires protégées au niveau national et mettre en œuvre des mesures institutionnelles pour en améliorer l'efficacité

Activités :

- (i) Amélioration des modes de conservation et de gestion des aires protégées au Mali à travers la participation des collectivités territoriales
- (ii) Protection et gestion de la diversité biologique de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé à travers la participation des collectivités riveraines
- (iii) Conservation et valorisation de la biodiversité du Gourma et des éléphants
- (iv) Gestion intégrée et préservation de la faune dans le Tamesna et l'Adrar des Ifoghas
- (v) Création et aménagement d'un complexe d'aires protégées dans les cercles de Bougouni et Yanfolila - Région de Sikasso.
- (vi) Couverture du domaine protégé du Mali et renforcement de l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, dans la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion

- (vii) Implantation de ranchs de préservation et de réintroduction d'antilopes saharo-sahéliennes dans le Gourma et dans le Tamesna
- (viii) Analyse du système institutionnel actuel de gestion des aires protégées puis mise en œuvre une structuration institutionnelle nouvelle propre à dynamiser le secteur

Coût estimatif : 23,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

5. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES ZONES ARIDES

Objectifs : Ce sous programme a pour objectif général d'élaborer une stratégie nationale de développement des zones arides, en liaison avec la lutte contre la désertification. Cet objectif général se traduit en six objectifs spécifiques :

- (i) Améliorer la gouvernance et les mécanismes de planification aux niveaux national et local pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones arides du Mali ;
- (ii) Promouvoir dans le domaine du développement rural des programmes et projets de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques dans les zones arides du territoire national ;
- (iii) Promouvoir des programmes et projets de développement dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la désertification dans l'ensemble des zones arides du territoire national ;
- (iv) Lutter contre la pauvreté des populations par l'amélioration de leurs revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles ;
- (v) Promouvoir les activités de recherche sur le territoire national dans les domaines des zones arides et de la lutte contre la désertification
- (vi) Renforcer la prise en compte des zones arides dans le Système national de gestion de l'information sur l'environnement en cours de création.

Activités :

- (i) Renforcement des capacités des collectivités territoriales des zones arides pour la gouvernance de l'environnement et des changements climatiques
- (ii) Gestion intégrée et protection de la faune dans le Tamesna et l'Adrar des Ifogh (fiche commune avec stratégie des aires protégées)
- (iii) Poursuite et extension de la lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions du nord
- (iv) Réalisation d'Impluviums et de petits barrages collinaires dans les zones arides et hyper arides
- (v) Réhabilitation et conservation des espaces et des parcours pastoraux en zones arides

- (vi) Mise en valeur du système lac Faguibine
- (vii) Aménagement et protection des berges du canal de Kabara
- (viii) Développement Rural Intégré de la Région de Kidal (PIDRK)
- (ix) Investissement et Développement Rural dans les Régions du Nord Mali (PIDRN)
- (x) Mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali
- (xi) Création et mise en œuvre d'un institut de recherche et de technologie pour les zones arides et la désertification au sud du Sahara.

Coût estimatif : 38,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

6. STRATEGIE NATIONALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CC)

Objectifs : L'objectif global de ce sous programme est d'apprécier les effets des changements climatiques sur la politique de développement économique et sociale et d'élaborer un plan d'actions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Activités :

- (i) Identifier les conséquences des CC sur les systèmes de production et les systèmes humains ; élaborer les outils d'évaluation et de gestion des risques pour une meilleure prise en compte de la contrainte climatique dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement afin d'accroître leur résilience.
- (ii) Mettre en place un cadre national de gestion et de concertation impliquant les autorités publiques, le secteur privé et la société civile afin de définir la politique nationale, de coordonner les actions, de promouvoir les activités de développement liées aux changements climatiques et de mieux appréhender les rencontres régionales et internationales.
- (iii) Harmoniser le cadre législatif et institutionnel relatif à la gestion des aléas climatiques, la protection de la biodiversité et la lutte contre la désertification.
- (iv) Mener des actions d'information, de sensibilisation et de formation des responsables politiques, des planificateurs et des acteurs du développement ainsi que des populations ; développer la recherche pour une meilleure appropriation des technologies adaptées aux CC.
- (v) Prévenir les effets néfastes des CC sur le secteur primaire en raison de son importance dans l'économie malienne et de sa vulnérabilité.
- (vi) Intégrer la contrainte climatique dans les plans d'aménagement pour favoriser la mise en œuvre d'actions de développement intégrées et durables ; impliquer fortement les collectivités territoriales en raison de la

fragilité des populations rurales.

- (vii) Prendre en compte les financements innovants, identifier les axes de développement possibles grâce aux dispositifs carbone et en préciser les traductions concrètes sous forme de projets de développement.
- (viii) Appuyer les initiatives du secteur privé, de la société civile et de la diaspora ; favoriser la mise en œuvre de projets économiques s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Activités :

- (i) Renforcement des capacités du MEA, des décideurs, des services techniques et des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des changements climatiques
- (ii) Mise en œuvre d'un cadre national de gestion et de concertation impliquant les autorités publiques, le secteur privé et la société civile
- (iii) Création d'une chaire universitaire sur les changements climatiques chargée des activités

d'enseignement supérieur et professionnel, de la recherche et de la diffusion d'information

- (iv) Actions médiatiques pour informer et sensibiliser sur les enjeux du marché volontaire notamment par la promotion d'une charte de compensation volontaire et d'initiatives comme l'empreinte carbone
- (v) Etude de cartographie des initiatives d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de l'ICC (Initiative Changements Climatiques) du gouvernement suédois
- (vi) Promotion et développement de la participation des projets forestiers du secteur étatique et du secteur privé, aux mécanismes du MDP notamment au travers du REDD
- (vii) Mise en œuvre un dispositif de promotion, de gestion de sensibilisation et de formation de la filière carbone comprenant un fonds carbone d'appui aux opérateurs.

Coût estimatif : 13,6 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Programme 5: Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Politique nationale forestière	23,0	11,5	34,5	19,9	14,5
2. Politique nationale des zones humides	7,1	9,1	16,2	5,1	11,1
3. Stratégie nationale de la diversité biologique	0,3	0,8	1,2	0,1	1,1
4. Stratégie nationale de gestion des aires protégées	7,3	16,5	23,7	3,8	20,0
5. Stratégie nationale de développement des zones arides	10,3	27,9	38,2	7,0	31,2
6. Stratégie nationale des changements climatiques	11,5	2,1	13,6	6,2	7,4
TOTAL PROGRAMME	59,1	68,2	127,3	42,1	85,2



Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. **Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre**

Objectifs et Résultats Attendus

- (i) Assurer des niveaux de sécurisation foncière permettant aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers d'exploiter les terres de façon durable.
- (ii) La prise en compte systématique des aspects liés aux collectivités dans la conception des projets et programmes de développement rural.
- (iii) Résoudre les difficultés d'accès au financement et développer de synergies entre les grands programmes en cours ;
- (iv) La régionalisation du système et sa mise en phase avec le processus de décentralisation et de responsabilisation du monde rural ;

- (v) Une meilleure implication des partenaires, intervenant à tous les niveaux de la programmation (définition des priorités, appui dans la recherche de financement, évaluation et appropriation des résultats).
- (vi) Promouvoir l'approche genre et sa prise en compte dans le processus de recherche.
- (vii) L'amélioration du réseau routier et particulièrement des pistes rurales..

Coût estimatif

Le coût total du programme : 4,2 milliards de FCFA sur la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

1. LA CREATION D'UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Objectifs : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable aux investissements agricoles;

Activités :

- (i) Relire les législations pour tenir compte des pratiques coutumières là où c'est nécessaire et souhaitable ;
- (ii) Harmoniser les codes foncier, pastoral et de l'eau ;
- (iii) Elaborer les schémas de structures et de plans d'occupation des sols ;
- (iv) Inventorier et suivre les aménagements par SIG ;
- (v) Clarifier les rôles des acteurs et harmoniser les interventions ;
- (vi) Doter les services techniques compétents de moyens adéquats ;
- (vii) Adapter le dispositif d'appui-conseil ;
- (viii) Favoriser la diversification de l'offre de services.

Coût estimatif: Le coût du sous-programme est de 0,5 milliards de FCFA.

2. LA PROMOTION DE L'ACCES AU FINANCEMENT DES PRODUCTEURS ET OPERATEURS DES FILIERES

Objectifs : Favoriser l'accès aux financements des producteurs et opérateurs des filières.

Activités :

- (i) Relire les codes d'investissement pour améliorer les incitations en faveur de l'investissement dans le secteur (exonération totale des intrants ainsi que des équipements et pièces de rechange) ;
- (ii) Mise en place de programmes d'aide incitatrice ;
- (iii) Accroître l'offre de services financiers adaptés aux besoins des opérateurs par le financement de crédits à court, moyen et long termes selon les besoins des opérateurs (fonds national de développement agricole; fonds d'équipement rural).

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 0,6 milliards de FCFA.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES PAR UNE RECHERCHE/VULGARISATION ORIENTEE PAR LA DEMANDE DES PRODUCTEURS ET DU MARCHÉ ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif : Promouvoir une politique de qualité de la production.

Activités :

- (i) Respect des itinéraires techniques ;
- (ii) Appuyer l'organisation de bourses de céréales et autres ;
- (iii) Appuyer la structuration par filière selon une approche inter professionnelle incluant un appui aux cadres de concertation régionaux.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 0,5 milliards de FCFA.

4. SYSTEME D'INFORMATION SUR LES FILIERES AGRICOLES

Objectif : Améliorer le système d'information sur les marchés pour mieux informer les opérateurs sur les opportunités de marché (produits, système de commercialisation, prix pratiqués, etc.).

Activités :

- (i) Le renforcement des systèmes d'information sur les marchés, pour améliorer la collecte et la diffusion des informations ;
- (ii) La mise en place d'un dispositif pour faciliter l'accès des opérateurs aux informations sur les produits et les prix nécessite ;
- (iii) La promotion d'une recherche systématique des marchés ;
- (iv) La vulgarisation des informations sur les opportunités que peuvent offrir l'OMC, les organisations régionales et sous régionales.

Coût estimatif : 1,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015

5. MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

Objectifs: Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) constitue une étape importante dans le processus d'analyse des politiques sectorielles et de programmation des investissements. Le plan d'actions qui en découlera exigera des moyens financiers importants pour la mobilisation desquels le Mali aura besoin des contributions de ses partenaires au développement.

Activités :

- (i) Le maintien de la dynamique de réflexion et de concertation engagée avec les partenaires techniques et financiers, de manière à assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des conclusions ;
- (ii) Le développement des synergies entre les différents ministères techniques afin d'assurer la cohérence entre les démarches sous sectorielles ;
- (iii) L'implication de tous les acteurs (gouvernement, partenaires, société civile) et particulièrement les

producteurs ruraux dans un processus de programmation et de suivi concerté des interventions du secteur ;

- (iv) La coordination des aides au développement du secteur rural et ;
- (v) La rationalisation de l'affectation des ressources financières mobilisables pour répondre aux besoins prioritaires.

Coût estimatif : Le coût du sous-programme est de 1,4 milliards de FCFA.

Programme 6: Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts
1. La création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural	0,5
2. La promotion de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières	0,6
3. L'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement	0,5
4. Système d'information sur les filières agricoles	1,2
5. Mécanisme de suivi et de mise en œuvre	1,4
TOTAL PROGRAMME	4,2